

BULLETIN MUNICIPAL

2016



COMMUNE DE SEGONZAC

SOMMAIRE

Le mot du Maire	P 3 - 4
Le Conseil municipal	P 5
Les Commissions	P 6
Le Personnel communal	P 7 - 8
Horaires d'ouverture	P 9
Tarifs Municipaux	P 10
Compte Administratif 2015	P 11
Travaux d'investissement réalisés en 2015	P 12
Budget Primitif 2016	P 13
Travaux d'investissement prévus en 2016	P 14
Etat Civil	P 15
Informations diverses	P 16
Syndicats	P 17
Ecole	P 18
Covoiturage	P 19
Déchets	P 20
Maison de Services Public	P 21
Pays d'Art et d'Histoire	P 22
Comité des Fêtes	P 23 – 24 - 25
Société de chasse	P 26
Groupeement des chasseurs du Saint Pay	P 27
CUMA	P 28
Segonzac en images	P 29 – 30 - 31
Gîtes	P 32
Communauté d'Agglomération de Brive	P 33
SIRTOM	P 34 – 35 - 36
Optibois	P 37
N° utiles	P 38
Guide des démarches	P 39

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

C'est toujours avec le même plaisir que je m'adresse à vous par l'intermédiaire de notre traditionnel bulletin municipal.



L'année 2016 est déjà en moitié écoulée, si la saison de présentation des vœux est passée, je me permets de vous adresser des souhaits, de santé et de bonheur, de ne pas oublier celles et ceux qui sont dans la souffrance et d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quitté au cours de l'année.

Le monde entier est en crise, des individus que l'on qualifie de fanatiques sèment la terreur, tuent gratuitement des innocents sous prétexte d'une religion. D'autre emploi la violence pour défendre un idéal, tous affirment défendre le droit à la liberté, ils s'accordent sur ce fait, il faut à tout prix être vu pour subsister, qu'importe les moyens.

Nos voisins Anglais, après avoir usé et abusé de l'Europe, sans être vraiment dedans, lui tourne le dos.

C'est toujours de la faute des autres qu'apparaissent les difficultés. A force de vivre dans l'assistanat on oublie, ce qui, hier était naturel, être et agir en responsable.

Privé de vache à lait on cherche un bouk-emissert.

Les mêmes causes produisent des effets identiques. La seule différence est l'onde de choc qui est plus ou moins médiatisée, donc ressentie.

Ce phénomène mondial s'applique à toutes les strates administratives, état, régions, départements, Communauté d'agglomération, communes.

C'est dans ce contexte qu'est défini la vie ou plutôt la survie des communes rurales. Le transfert de compétences obligatoires urbaines n'étant pas adapté à la ruralité.

Il en va de même pour les finances, dès lors qu'une collectivité rurale rejoint une urbaine elle devient urbaine et perd son régime fiscal et comme la péréquation n'est pas appliquée, faute de moyen, c'est l'ensemble des petites communes de la CABB qui souffrent.

Seule la ville de Brive, avec comme poumon ses communes voisines peuvent être ce moteur économique au niveau du tertiaire et de la logistique, mais il est urgent de prendre en compte nos spécificités locales, notre agriculture, notre arboriculture et notre élevage qui sont vecteurs d'emplois et surtout non dé localisables, ce sont avec le tourisme des leviers économiques à ne pas négliger.

Pour survivre, avec mon conseil municipal nous rajustons progressivement nos finances, nous nous concertons pour travailler dans une mutualisation des travaux avec les communes voisines et nous nous inscrivons dans des démarches d'économies et de défense de l'environnement comme le covoiturage, nous nous ouvrons aussi vers le monde avec la création d'un site internet.

Nous élaborons avec 11 communes voisines un plan local d'urbanisme pour sauvegarder nos espaces naturels et permettre de nouvelles habitations.

Je remercie nos associations caritatives qui au cours de l'année animent notre village, ou qui permette à nos habitants de vivre leurs passions.

Pour conclure, 2016 est pour Segonzac l'année du changement et du renouveau.

L'arrivée de Tiphane au secrétariat de mairie en remplacement d'Evelyne et de Nicolas comme cantonnier succédant à Martial.

Je renouvelle mes vœux aux retraités, souhaite aux jeunes actifs de s'épanouir dans leurs activités, de réussir leurs carrières au service des administrés et à vous toutes et tous, je souhaite bonheur et prospérité dans un esprit de laïcité et de démocratie.

Jean – Louis MICHEL

LE CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire

Jean – Louis MICHEL

Les adjoints au Maire

Michel SEGUY

Michèle MARTINAUD

Christine PAYOT

Les conseillers municipaux

Laurent SEGUY

Evelyne CLAUX

Jean-François ROUGIER

Guy LARUE

Nadège PAWLOWSKY

Béatrice FUSADE

Marc CHASTAING

LES COMMISSIONS

Les commissions municipales

Chemins	Béatrice FUSADE, Guy LARUE, Laurent SEGUY, Michel SEGUY, Marc CHASTAING
Bâtiments communaux	Béatrice FUSADE, Michèle MARTINAUD, Jean-Louis MICHEL, Jean – François ROUGIER, Guy LARUE, Michel SEGUY, Laurent SEGUY
Regroupement Pédagogique Intercommunal	Béatrice FUSADE, Jean – Louis MICHEL, Nadège PAWLOWSKY
Fêtes et cérémonies	Christine PAYOT, Nadège PAWLOWSKY, Evelyne CLAUX
Finances	Michèle MARTINAUD, Nadège PAWLOWSKY, Christine PAYOT, Michel SEGUY

Les autres commissions

Révision des listes électorales	Jean – Louis MICHEL, Jean-Louis BEAUVIEUX, François DURIEU
Appel d’offres	T : Laurent SEGUY, Guy LARUE, Christine PAYOT, S : Michel SEGUY, Béatrice FUSADE, Nadège PAWLOWSKY
Association Pays des Buttes Calcaires (PBC)	Jean – François ROUGIER et Jean -Louis MICHEL
Correspondant défense	Guy LARUE
Fédération Départementale d’Electrification et d’Energie de la Corrèze	T : Jean – Louis MICHEL, Michel SEGUY, S : Laurent SEGUY, Guy LARUE
SIRTOM Brive	T : Jean-Louis MICHEL, Michèle MARTINAUD S : Michel SEGUY
SIVOM Ayen	T : Jean-Louis MICHEL, Michèle MARTINAUD, S : Nadège PAWLOWSKY, Marc CHASTAING
Instance de G�rontologie	T : Evelyne CLAUX, Michel SEGUY, S : Jean-Fran�is ROUGIER, B�atrice FUSADE
Pays d’Art et d’Histoire V�z�re Ardoise	T : Jean-Fran�is ROUGIER, S : Christine PAYOT
Centre Communal d’Action Sociale	Laurent SEGUY, Guy LARUE, Evelyne CLAUX, Mich�le MARTINAUD, Martine SEGUY, Jean DUPUY, Lucien BOUDY, Sandie BERTRAND
Imp�ts	T : SEGUY Martine, ROSE Gabriel, LASCAUD Guy, AVICES Yves, BOUDY Jean, DEDOME Fr�d�ric S : DURIEU Fran�ois, DELORD Claude, LACOSTE Fran�is, BEAVIEUX Daniel, FRAYSSE Christian

LE PERSONNEL COMMUNAL

À VOTRE SERVICE

Accueil, secrétariat de mairie : Tiphanie DHUR

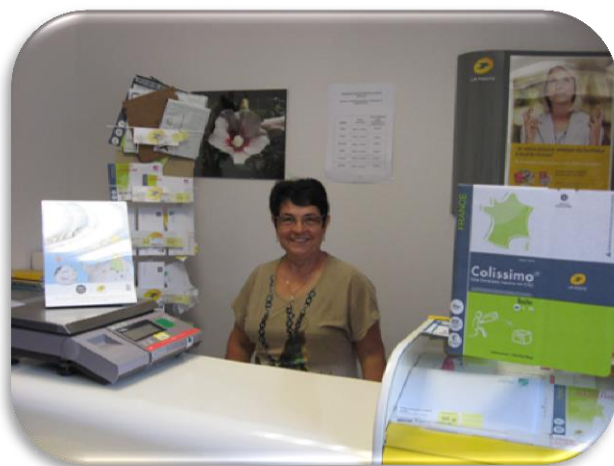
Agence Postale Communale : Jacqueline GENESTE

Services Techniques : Nicolas NAMUR

Cantine : Jocelyne BOUDY



Tiphanie



Jacqueline



Nicolas



Jocelyne

LE PERSONNEL COMMUNAL

DÉPARTS EN RETRAITE



16 janvier 2016

Pot de départ en retraite

d'Evelyne LAJOINIE

14 mai 2016

Pot de départ en retraite

de Martial REBIERE



HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie



05 55 25 11 16

Fax : 05 55 25 84 81

Mail : segonzac19.mairie@orange.fr

Lundi	13H30 – 17H30
Mardi	08H00 – 12H00
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	

Agence Postale Communale



05 55 25 11 10

Lundi	09H15 – 11H45
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	09H15 – 11H15

TARIFS MUNICIPAUX

Cantine scolaire : 2.60 € le repas

Location salle polyvalente :

Gratuit pour les associations de la commune

80€ pour les habitants de Segonzac

150€ pour les habitants des autres communes

300€ de caution

Photocopies : A4 Noir & Blanc recto : 0.20€

A4 Couleur recto : 1€

A3 Noir & Blanc recto : 0.40€

A3 couleur recto : 2€

Location tables et bancs : 5€ la table et les 2 bancs

Cimetière : (concession 30 ans renouvelable)

Concession simple 150€

Concession double 300€



+ 25€ de frais d'enregistrement

Columbarium : 300€ la case (30 ans renouvelable)

BIBLIOTHÈQUE



La Mairie met gratuitement à disposition des habitants,
des livres de la bibliothèque d'Ayen.

N'hésitez pas à venir voir !!!

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement

DÉPENSES

011 Charges à caractère général (denrées, fournitures, entretien...)	34 693.99€
012 Charges de personnel	130 238.10€
65 Autres charges de gestion courante (contingents, participations...)	36 164.50€
66 Charges financières	3 687.47€
67 Charges exceptionnelles	55.09€
Total de la section	204 839.15€

RECETTES

70 Produits des services du domaine et ventes diverses	14 281.10€
73 Impôts et taxes (impôts locaux, permis de chasser...)	89 962.99€
74 Dotations, subventions et participations	116 305.61€
75 Autres produits de gestion courante (loyers, photocopies...)	18 213.40€
77 Produits exceptionnels	327.62€
013 Remboursement charges sécurité sociale	4 599.31€
002 Excédent antérieur reporté	93 498.08€
Total de la section	337 188.11€

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : Excédent 132 348.96€

Vue d'ensemble – Section d'Investissement

DÉPENSES

10 Dotations, fonds et réserves	8 743.33€
16 Remboursement d'emprunts	15 316.78€
20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	1 272.00€
21 Immobilisations corporelles (acquisitions)	83 214.60€
23 Immobilisations en cours (voirie, travaux de bâtiments...)	8 621.41€
Total de la section	117 168.12€

RECETTES

10 Dotations (remboursement TVA sur investissements)	24 772.41€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	33 602.21€
13 Subventions d'investissements (Etat, Conseil Départemental...)	3 748.95€
001 Excédents antérieurs reportés	68 197.79€
Reste à réaliser	16 813.00€
Total de la section	147 134.36€

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : Excédent 29 966.24€

Solde d'exécution cumulé (fonctionnement + investissement) : Excédent 162 315.20€

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

RÉALISÉS EN 2015

VOIRIE : (prix HT)

	Travaux de réfection route Laurégie	46 377.00€
	Subvention état	12 133.80€
	Subvention Agglo	4 680.00€

ETUDE :

	Diagnostic accessibilité des bâtiments recevant du public	450.00€
	Subvention état	135.00€
	Subvention Conseil Départemental	113.00€

Coût Prévisionnel HT : 26 155€

Mairie	10 015.00€	Salle polyvalente	9 970.00€
Salle des associations	1 345.00€	Cantine	4 825.00€

ARCHIVE :

	Restauration du registre des archives communales	1 248.25€
	Subvention Conseil Départemental	748.95€



BUDGET PRIMITIF 2016

Vue d'ensemble – Section de Fonctionnement

DÉPENSES

011 Charges à caractère général (denrées, fournitures, entretien...)	49 650.00€
012 Charges de personnel	132 775.00€
65 Autres charges de gestion courante (contingents, participations...)	20 583.00€
66 Charges financières	4 200.00€
022 Dépenses imprévues	2 649.20€
023 Virement à la section d'investissement	13 835.06€
Total de la section	223 692.26€

RECETTES

70 Produits des services du domaine et ventes diverses	13 360.00€
73 Impôts et taxes (impôts locaux, permis de chasser...)	81 310.41€
74 Dotations, subventions et participations	107 747.00€
75 Autres produits de gestion courante (loyers, photocopies...)	18 130.00€
002 Excédent antérieur reporté	3 144.85€
Total de la section	223 692.26€

Vue d'ensemble – Section d'Investissement

DÉPENSES

16 Remboursement d'emprunts	15 200.00€
20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	5 000.00€
21 Immobilisations corporelles (acquisitions)	4 000.00€
23 Immobilisations en cours (voirie, travaux de bâtiments...)	39 000.00€
040 Opération d'ordre de transfert	1 272.00€
Reste à réaliser	160 100.00€
Total de la section	224 572.00€

RECETTES

10 Dotations (remboursement TVA sur investissements)	2 060.00€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	130 133.76€
13 Subventions d'investissements (Etat, Conseil Départemental...)	248.00€
16 Emprunts	46 556.94€
165 Dépôt et cautionnements reçus	500.00€
001 Excédents antérieurs reportés	13 153.24€
041 Opérations patrimoniales	15 107.06€
Reste à réaliser	16 813.00€
Total de la section	224 572.00€

Budget Total 2016 de la commune : 448 264.26€

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

PRÉVUS EN 2016

VOIRIE : (prix HT)

-  Travaux de réfection route Pialechavant

DOCUMENT D'URBANISME :

-  Réalisation du Plan Local d'Urbanisme

TRAVAUX DE RÉSEAUX :

-  Travaux d'enfouissement réseaux Haut du Bourg
-  Extension éclairage public Haut du bourg

TRAVAUX DE BÂTIMENTS :

-  Travaux de mise aux normes accessibilité Mairie et Salle Polyvalente
-  Dépistage du RADON à l'école et à la cantine
-  Travaux assainissement murs immeuble Haut Pardoux
-  Réhabilitation ancienne poste (si possible)



ÉTAT CIVIL



Jeanne, Anna MANIN	23 mars 2015	à Brive la Gaillarde
Anaïs, Flore BOUQUET VALADE	22 octobre 2015	à Limoges
Naomie SEGUY	21 janvier 2016	à Brive la Gaillarde

Ils se sont unis



Claire JUMEAU et Olivier ROUVERON	20 juin 2015
-----------------------------------	--------------

Ils nous ont quittés



Gustave RAYNAUD	le 06 février 2015
Daniel, Albert MARTIAL	le 28 juin 2015
Bertrand ROUGIER	le 16 juillet 2015
Marguerite DELON épouse LABROUSSE	le 30 avril 2016

INFORMATIONS DIVERSES

URBANISME

Permis de construire	Déclarations Préalables	Certificats d'urbanisme
2015 : 1	2016 : 1	2015 : 10 informatifs 8 opérationnels
2016 : 2		2016 : 3 informatifs

LISTE ÉLECTORALE

Nombre d'électeurs inscrits en 2016 : 201

Les demandes d'inscriptions ou de radiation peuvent être déposées à la Mairie toute l'année, jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus.

Les citoyens de l'union européenne, résidant en France, qui désirent participer aux élections municipales et européennes doivent se faire à la Mairie.

Du 01^{er} septembre au 31 décembre, la commission administrative procède à la révision de la liste électorale.

Inscription d'office des jeunes de 18 ans :

Les jeunes Français atteignant la majorité et domiciliés dans la commune sont inscrits d'office sur la liste électorale. La liste des personnes concernées est envoyée dans les Mairies par l'INSEE. La mairie signale cette inscription par un courrier destiné aux intéressés. Pour les personnes nouvellement installées dans la commune et ceux qui n'auraient pas reçu de courrier, il convient de faire la démarche d'inscription à la Mairie avant le 31 décembre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent obligatoirement se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans, à la mairie de leur domicile.

A cette occasion, une attestation de recensement leur est remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (ex : permis de conduire) ; C'est également sur les données du recensement que s'appuie le dispositif d'inscription des jeunes sur les listes électorales. **Tous les jeunes Français, filles ou garçons sont convoqués, pour une journée de préparation à la défense.**

Elle se déroule entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. Au cours de cette journée de contact avec les militaires, ils recevront un enseignement présentant les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale ainsi que ses moyens. A cette occasion, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française sont organisés. A l'issue de la journée, un certificat de participation est remis. Jusqu'à 25 ans, ce certificat est obligatoire pour se présenter aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

LES SYNDICATS

Sivom d'Ayen

La commune participe au service de la maternelle, primaire, périscolaire et piscine.

Participation 2016 : 5 230.42€

Service maternelle : 1 000.00€

Service Périscolaire : 2 439.00€

Service élémentaire : 1 925.00€

Service piscine : 511.00€

Service hydrants : 54.70€

Service ALSH : - 699.28€

Exceptionnellement pas de frais de service général en 2016.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Service incendie (contingent) : 4 487.20 €

Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze

Cette fédération a pour compétences la réalisation et la gestion des travaux d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution d'électricité.

La participation de la commune aux travaux de la Fédération se fait par recouvrement direct sur les factures d'électricité.

Participation 2016 : 1 957.00€

ÉCOLE



Le jeudi 19 mai, les enfants de Segonzac et de Rosiers-de-Juillac ont participé au Petit Tour USEP. Ils sont partis de Bassignac-le-Bas pour une grande randonnée dominant la vallée de la Dordogne. Après 9 kilomètres de marche et un bon pique-nique, ils sont arrivés à Beaulieu sur Dordogne où le car les attendait. Fatigués, ils ont apprécié les magnifiques paysages, malgré quelques averses !

Le mardi 24 mai et le jeudi 26 mai, les enfants de Segonzac ont participé à deux ateliers de découverte du patrimoine organisés par le Pays d'Art et d'Histoire. Après une visite commentée de l'Eglise de Segonzac, les intervenantes ont organisé une « chasse au trésor » dans l'Eglise : modillons, voutes, sculptures, peintures ont été observés de près ! De retour en classe, les enfants ont étudié, grâce à des jeux de construction, l'art Roman et les métiers des bâtisseurs.



COVOITURAGE



Partant du constat de la diminution des transports collectifs, de l'augmentation des distances à parcourir et des coûts importants liés aux déplacements en zones rurales. Un système de covoiturage innovant est proposé depuis le 01 mars 2016 sur votre collectivité.

En service depuis le premier semestre 2014 sur la commune d'AYEN, cette initiative se déploie sur 7 collectivités pour une plus grande efficacité auprès d'un large public.



allie mobilité durable et redynamisation des territoires en favorisant l'entraide, la vie sociale et l'économie de proximité.

Ce Système porté par plusieurs partenaires locaux (associations, collectivité, commerçants) permet des trajets réguliers et ponctuels de courtes distances.

Vous pourrez vous informer dès aujourd'hui sur les modalités de ce service et vous inscrire directement auprès de votre secrétariat de mairie qui vous accompagnera dans toutes vos démarches.

Renseignements et contacts :

Secrétariat de mairie : 05 55 25 11 16 Où Maison de Service Au Public d'Ayen : 05 55 25 76 12

Site internet : <http://www.ledurableasonvillage.com/>



Action soutenue par



DÉCHETS

Une benne pour les déchets encombrants sera mise à la disposition de la population,
par l'association A.R.B.R.E sur le terrain près du nouveau garage communal.

Du mercredi 13 au mercredi 20 juillet 2016

Du mercredi 07 au mercredi 14 septembre 2016

Du mercredi 09 au mercredi 16 novembre 2016



Déchets non acceptés dans la benne : frigos, machines à laver, télévisions, pneus, extincteurs, bouteilles de gaz, médicaments, batteries et produits spéciaux (peintures, phytosanitaires, aérosols...)

DÉCHETTERIES

L'accès aux déchetteries de :

Brive – Donzenac – Allasac – St Pantaléon de Larche
Condat Sur Vézère – Malemort – Objat et Saint Bonnet la Rivière

Est libre et gratuit pour les habitants des communes adhérentes au SIRTOM

Déchetterie Objat

05 55 25 61 24

Déchetterie St Bonnet la Rivière

05 55 84 35 06

Horaires d'ouverture :

LUNDI	9H-12H / 14H-18H
MARDI	09H – 12H
MERCREDI	9H-12H / 14H-18H
JEUDI	9H-12H / 14H-18H
VENDREDI	9H-12H / 14H-18H
SAMEDI	9H-12H / 14H-18H

Horaires d'ouverture :

LUNDI	14H-18H
MARDI	14H – 18H
MERCREDI	14H-18H
JEUDI	
VENDREDI	9H-12H / 14H-18H
SAMEDI	9H-12H / 14H-18H



LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC D'AYEN

À la Maison de Services au Public d'Ayen, deux animatrices vous accompagnent dans vos démarches administratives (famille, social-santé, emploi-retraite, logement-énergie, transports...) et vous guident dans l'utilisation des services et outils numériques.

Depuis fin 2015 la MSAP d'Ayen a mis en place des conventions bilatérales avec de nouveaux partenaires tels que des agences d'intérim (PROMAN, Temporis, Axe Travail Temporaire), l'Association Départementale pour l'Education Routière et l'aide à la mobilité, la Mutualité Française Limousine, la CARSAT, la MSA... De nouvelles formations ont été proposées aux animatrices afin qu'elles puissent vous renseigner sur ces différents organismes.

La Maison de Services au Public vous informe qu'un poste informatique avec un accès internet est mis à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives en ligne (Point info jeunesse, CAF, Pôle Emploi, Sécurité Sociale...), créer ou modifier votre CV, lettres de motivation, effectuer des recherches d'emplois ou autres. Vous pouvez également retrouver toute l'actualité et les bons plans de la MSAP sur facebook : <https://www.facebook.com/MSAPayen/>

Maison Services Au Public
41 Place Louis Mareuse
19310 AYEN

05.55.25.76.12
rsp.mairieayen@orange.fr

Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
Mardi et Jeudi après-midi sur RDV

PAYS D'ART ET HISTOIRE À SEGONZAC

Le mercredi 15 juillet 2015, le Pays d'art et d'histoire a organisé, en partenariat avec la municipalité de Segonzac, une petite randonnée nature pour les 6-12ans. Le 19 juillet, le Conseil départemental de la Corrèze, en co-organisation avec le Comité départemental de randonnée pédestre a proposé une randonnée à Segonzac ; plus de cent personnes étaient présentes. A cette occasion, Cyndy Dumain, médiatrice au Pays d'art et d'histoire, a apporté des explications historiques et patrimoniales tout au long du parcours.

Du 15 au 20 juillet 2015, la commune a également accueilli les expositions « Trésors sacrés, sacrés trésors » et « Laissez-vous conter la vigne » ; près de 150 personnes sont venues les visiter.

Au cours de l'année 2016, les enfants de l'école de Segonzac profiteront d'un atelier du patrimoine en rapport avec l'exposition sur l'art sacré du Pays d'art et d'histoire. Des explications sur l'architecture et la sculpture romanes et gothiques leur seront apportées. De plus, la signalétique patrimoniale a été posée sur la commune ; deux panneaux présentent l'église, son mobilier et ses peintures et un autre concerne le lavoir.

Les autres actions

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses interventions du Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble des 46 communes du territoire.

La 4^{ème} exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors » a été inaugurée en avril 2015 à Allassac. Constituée de 14 panneaux adaptés aux adultes et aux enfants, elle est accompagnée d'un carnet d'exposition et d'un livret pédagogique pour enfants. Chacune des communes labellisées y est représentée et chacune peut l'enrichir d'éléments spécifiques (photos, rapports de fouilles, de travaux, projet de valorisation...) lors de sa présentation.

De nombreuses interventions ont également eu lieu dans le cadre des temps d'activités périscolaires. C'est sur les thèmes des vitraux et du petit patrimoine que les médiateurs ont proposé des ateliers dans les écoles d'Allassac, Beyssac, Saint-Bonnet-l'Enfantier et Saint-Cyr-la-Roche.

Le bilan des animations d'été est positif : 1 638 participants pour 44 animations (visites guidées, randonnées, animations pour enfants, visites nocturnes et visites théâtralisées).

Lors des Journées Européennes du Patrimoine, ces 19 et 20 septembre 2015, de nombreuses activités de découverte se sont déroulées sur l'ensemble des communes.

La signalétique patrimoniale destinée essentiellement au 31 nouvelles communes du territoire est en phase de finalisation. Près de 200 panneaux seront installés début 2016.

Le territoire Vézère Ardoise s'agrandit : la commune de Ségur-le-Château devrait rejoindre le Pays d'art et d'histoire et Venarsal vient de fusionner avec la commune de Malemort.

Visite du bourg et de l'église de Segonzac samedi 17 septembre 2016 à 15H00.

Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allassac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr

COMITÉ DES FÊTES 2016

Le comité des fêtes de Segonzac vous propose tout au long de l'année des animations et remercie votre participation à la vie associative.

Janvier 2016 : Dégustation des galettes confectionnées par Christine et Jaco. Une soixantaine de personnes se sont réunis à la salle polyvalente pour apprécier ce goûter.



Mars 2016 : Randonnée des Pe-Teros : 154 marcheurs et 35 vététistes ont répondu présents à l'appel du Comité des Fêtes. Les participants sont partis dans le brouillard matinal, braver la boue, traverser les rivières, marcher, courir ou pédaler par monts et par vaux, s'alimenter aux différents ravitaillements et ont terminé ce périple sous un soleil printanier. La traditionnelle soupe campagnarde leur a été servie à l'arrivée pour les réchauffer.



Fête de « Las Passions » : Dans la nuit du 26 au 27 mars 2016, malgré le mauvais temps, une bande de joyeux lurons, plus âgés que jeunes, a sillonné les routes, a déambulé de fermes en maisons, à la récolte des œufs qui ont permis de servir de nombreuses omelettes le lundi de Pâques. Ces omelettes diverses ont ravi les convives.



1^{er} mai 2016 : Traditionnel casse-croûte qui permet de déguster ail nouveau, oignon blanc, radis, fromage blanc, avec le délicieux pain préparé par Michel et Philippe.



19 juin 2016 : Cette année, le concours de pêche a eu lieu le samedi matin et a réuni une quarantaine de pêcheurs. Le concours a été gagné par une participante.

De belles prises ... !!!!



À partir de 19 heures, de nombreux participants ont pu apprécier la fête de la musique avec des musiques très variées et se restaurer sur place autour de grillades savoureuses.

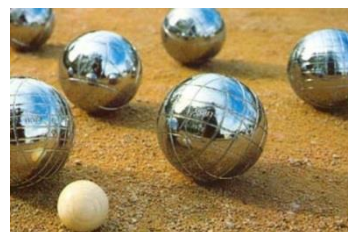
La soirée a été animée par l'orchestre Romain LAJOINIE, musicien local.



16 juillet 2016 Fête votive :

13 H 30 Concours de pétanque en doublette (Buvette/frites/grillades)

20 H 00 Repas paëlla animé par Michel



SOCIÉTÉ DE CHASSE

Compte rendu 2015 – 2016



Je remercie Monsieur le Maire et les conseillers de nous laisser nous exprimer dans le bulletin municipal et la mise à disposition de la salle polyvalente et de pouvoir m'exprimer dans le bulletin municipal.

Je remercie les propriétaires non chasseurs et chasseurs d'avoir donné le droit de chasse et de faire vivre un loisir qui devient très exigeant.

Bilan saisonnier : - 11 sangliers (2 pour les repas et le loto) - 31 chevreuils (1 équarrissage)

Les lâchés de gibier : Ouverture : - 40 faisans - 30 perdreaux 18 novembre : - 40 faisans

Les nuisibles :

47 renards	Chasse et déterrage
6 blaireaux	Déterrage - Merci à ceux qui piochent
60 ragondins	à surveiller
17 corbeaux	7 Divers

Toujours le combat pour la régularisation des nuisibles. Merci aux participants et surtout aux bénévoles.

Festivités :

22 février : loto – recette très moyenne malgré l'absence de chasseurs

23 avril : repas communal – Etablissement Lachèze Saint Aulaire - Merci à tous les participants

25 juin : repas au local et remise des médailles

Où s'adresser :

Garde particulier : JOUFFRE Frédéric

Equipage de déterreurs : BOUDY Germaine et SEGUY Patrice

Piégeurs agréés : VIDES Carlos et CHARRIERAS René

Rendez-vous pour l'assemblée générale, votre présence sera bienvenue.

Déjà 10 ans, Merci.

~ 26 ~

Le Président,

Jean - Claude AVICE

GROUPEMENT DES CHASSEURS

DU SAINT PAY

Au nom du Groupement des Chasseurs du Saint Pay, comme d'habitude, je remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour donner la possibilité de m'exprimer dans le bulletin municipal.



Depuis l'année dernière, la constitution du bureau n'a pas changé.

La saison écoulée s'est déroulée normalement.

En ce qui concerne la chasse au sanglier, 2 sont à inscrire au tableau de chasse, un de 80 kg et l'autre de 60 kg.

Le plan de chasse chevreuil a été réalisé.

Nous avons eu le plaisir aussi de mettre à notre tableau lièvres, palombes.

Destruction de renards pendant la saison de chasse.

Notre traditionnel repas s'est bien déroulé, dans une très bonne ambiance avec de nombreux participants. Il fût concocté par le traiteur « ATELIER GOURMAND » d'OBJAT, et ce fut un vrai délice.

Comme tous les ans nous préparons celui du mois de juillet.

Merci encore à tous les propriétaires, chasseurs et non chasseurs, et à Monsieur le Maire qui tous les ans, met à notre disposition, gratuitement, la salle polyvalente ainsi que la salle des associations.

Je donne rendez-vous à tous, pour la prochaine saison.

La secrétaire,

C.RAYNAUD

C.U.M.A DE SEGONZAC

Les membres du bureau sont:

Président: SÉGUY Michel
Vice-président : PAULET Philippe
Trésorier: AVICE Yves Daniel
Secrétaire: SAGE Jérôme



Pour l'année 2016, la C.U.M.A. est toujours à 12 adhérents. Nous renouvelons notre invitation aux agriculteurs à venir nous rejoindre.

La C.U.M.A maintient son activité en investissant sur du renouvellement et sur l'achat de nouveau matériel.

Le président remercie tous les adhérents ainsi que Monsieur le Maire pour leur participation.



Le Président,

Michel SEGUY

SEGONZAC EN IMAGES

Fête d'Automne



Randonnée Pe-Terros



SEGONZAC EN IMAGES

Téléthon 2015



Cérémonie du 08 mai



Repas du 08 mai



SEGONZAC EN IMAGES



GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Gîte Le Val du Puy – 3 épis Gîte de France



Capacité : 6 pers. Entièrement rénové, terrain ombragé et clos, grande terrasse couverte. Ouvert toute l'année. Couloir desservant 3 chambres dont 1 avec meuble vasque : 2 lits 140 – 2 lits 90, salle d'eau meuble double vasque, cabine de douche (90X90), WC indépendant. Salon/cuisine équipé, clic-clac, 3 fauteuils. Buanderie, lave-linge et équipement pour les pêcheurs. Lit parapluie et tout le nécessaire pour bébé, jeux, balançoire.



Contact : Denise et Claude MARET – 05.87.91.08.00 – 06.72.10.89.78 – claudemaret@aliceadsl.fr

Gîte la Grange des Suds – 3 épis Gîte de France



Capacité 2/4 pers – Ouvert toute l'année - Mitoyen à la maison des propriétaires, ce gîte est indépendant et sans vis-à-vis. Il vous offre le plus grand confort : cuisine équipée, salon /salle à manger (TV, TNT, clic clac), 1 chambre (2 lits en 90X190), salle de bain et WC vous offre le plus grand confort. Il donne sur un jardin clos et arboré, entouré de prairies et pâturage. Salon de jardin, barbecue, jeux de société et jeux pour enfants à disposition. Equipement pour bébé sur demande.



Chambres d'Hôtes La grange des suds – 4 épis Gîte de France



La grange des suds vous ouvre ses portes pour une pause détente au cœur d'un pays de caractère. Notre maison d'hôtes, classée 4 épis par les Gîtes de France, vous propose 4 chambres d'hôtes et une suite. Vos hôtes, Sandie et Philippe, vous invitent à venir goûter au calme et à la sérénité de la vie à la campagne, version grange des suds.

Contact : Philippe GHILARDI – 05.55.22.05.83 – 06.82.59.23.67 – contact@lagrangedessuds.com / www.lagrangedessuds.com

Chambres d'hôtes Le Prélaminon – 4 épis Gîte de France



Grange corrézienne réhabilitée avec 3 chambres cosuées aux senteurs et couleurs alpines au milieu d'un cadre de verdure entre cèpes, noix et fières limousines. Christine et Jacques sont heureux de vous accueillir au Prélaminon classé 4 épis, inscrit au guide Michelin et guide du routard.

Contact : Christine et Jacques DERRIEN : 05.55.84.17.39 – 06.30.56.30.18 – prelaminon@wanadoo.fr / www.prelaminon.com



Gîte du chaticot – 4 épis Gîte de France



Capacité : 8 pers- ouvert toute l'année – location WE – Gîte de 195m² comprenant 4 chambres, cuisine équipée, salon/séjour, 2 salles de bain – Gîte bb confort

Contact : Stéphane et Carole PASCAREL : 05.55.25.96.12 (HR)



Gîtes et chambres d'hôtes – Domaine équestre de la Tireloubie

9 gîtes et 5 chambres d'hôtes situés dans un domaine équestre. Les gîtes sont répartis sur l'ensemble du domaine. Ils peuvent accueillir selon leur capacité de 2 à 9 personnes. Tous les gîtes disposent d'un salon de jardin. Un barbecue est à disposition. Les chambres d'hôtes sont situées dans le château. Trois chambres familiales et deux chambres doubles. Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau avec douche et WC.

Contact : Domaine équestre de la Tireloubie : 05.55.25.16.51 – Fax : 05.55.25.23.45 – <http://tireloubie.domaine.pageperso.orange.fr>



La Communauté d'Agglomération



du Bassin de Brive



Les commissions

Développement économique	T : Jean-Louis MICHEL S : Christine PAYOT, Marc CHASTAING et Laurent SEGUY
Cohésion Sociale	T : Jean-Louis MICHEL S : Nadège PAWLOWSKY, Guy LARUE
Environnement et cadre de vie	T : Jean-Louis MICHEL S : Jean-François ROUGIER
Aménagement du territoire	T : Jean-Louis MICHEL S : Evelyne CLAUX, Béatrice FUSADE, Michel SEGUY
Ressources	T : Jean – Louis MICHEL S : Michèle MARTINAUD

T : titulaire S : suppléant

Défi "Familles à énergie positive"

Pour agir ensemble de façon concrète, efficace et ludique
sur nos consommations d'énergie et d'eau !

**Faites le pari sur 5 mois de gagner 8% d'économies d'énergie
dans votre logement par rapport à l'hiver précédent !**

L'objectif de cette opération est d'apprendre aux familles à faire des économies grâce à des gestes simples et à la portée de tous. Pour rendre cet apprentissage ludique, l'opération est organisée sous la forme d'un « défi » que se lancent plusieurs équipes composées de cinq à huit familles.

En moyenne, les 71 familles de l'édition 2015-2016 ont économisé :

- 236 594 kWh (kilowattheure) soit une baisse de 11,6%
- 27 tonnes de CO2 évités (-14,3%)
- 4 901 litres d'eau par jour (-14,75%)

Relevez le défi, inscrivez-vous dès maintenant !

Renseignements auprès de l'animatrice :

Marylène Valès 07 82 16 74 62

Mail : faep@agglo-brive.fr

Site internet : www.bassin-de-brive.familles-a-energie-positive.fr



SIRTOM



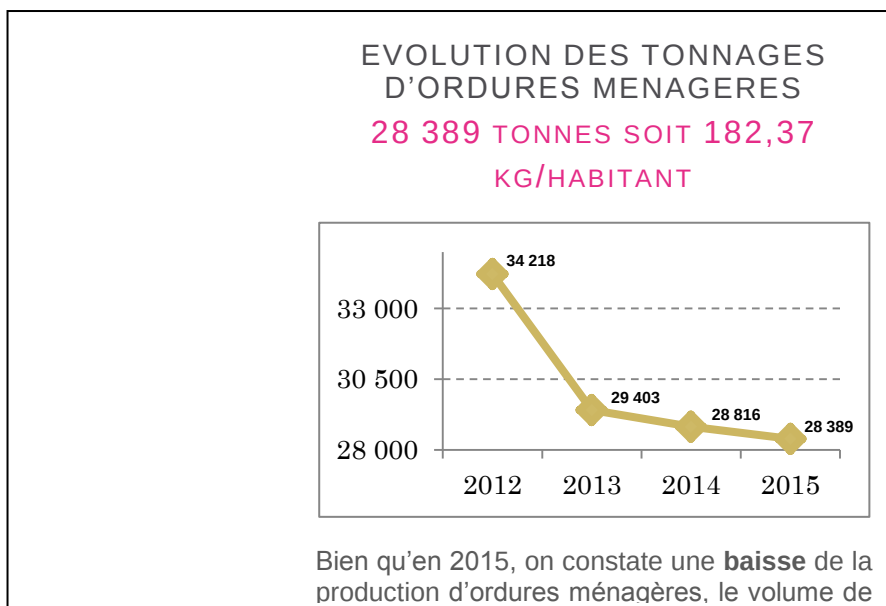
LETTRE D'INFORMATION

Chaque jour, chacun de nous rejette 1 kg de déchets. Après le tri des déchets qui a agi sur la préservation des ressources naturelles et sur l'économie des énergies, un nouveau défi se présente :

LA REDUCTION DES DECHETS.

La mise en œuvre de la **Tarification Incitative** permet :

- d'une part, de répondre aux **objectifs du Grenelle de l'Environnement**
- et d'autre part, de faire évoluer le mode de cotisation pour le



rendre **plus juste, plus transparent, et plus responsabilisant** pour le citoyen.

Un service moderne, propre, sécurisant et durable

Rappel sur le calcul de la Tarification Incitative :

En 2015, vous vous êtes acquittés de la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (TEOM) figurant sur l'avis d'imposition de taxe foncière et calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée.

La **TiEOM** (Tarification Incitative) comprendra :

- une **part fixe à 80%*** du montant des dépenses recouvrées en fonction de la valeur locative du local de chaque foyer
- une **part variable à 20%*** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :

- le volume du contenant utilisé

- ↳ le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- ↳ la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
- ↳ les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

- le nombre de présentations

- ↳ levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)

ATTENTION :

LA COMPTABILISATION DE VOTRE PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES 2015 SERA FACTUREE SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION DE TAXE FONCIERE 2016.

- ↪ ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
- ↪ retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).

Un **prix au litre** sera appliqué et permettra de calculer la part incitative (**prix au litre 0,0095€ multiplié par le volume de déchets collectés par foyer**). Il sera fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.

* Les pourcentages pourront évoluer car ils sont décidés chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.

Nous vous rappelons que **seuls les contenants relevant du nouveau dispositif sont ramassés**. Tout dépôt d'ordures ménagères ou autres déchets est interdit et considéré comme un dépôt sauvage représentant une infraction à l'arrêté municipal fixant les modalités d'enlèvement des ordures ménagères. **Le non-respect de cette réglementation peut faire l'objet de sanctions et notamment d'amendes de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe (de 38€ à 1500€)**. En conséquence et dans l'intérêt de tous, il est demandé de bien vouloir respecter les modalités de collecte définies sur notre commune. Le respect du domaine public et de l'environnement fait appel au civisme de chacun et doit permettre de maintenir un cadre de vie acceptable.

L'enjeu de ces changements est bien de responsabiliser chaque habitant à trier plus en détournant :

- les déchets recyclables vers les filières de tri et les déchèteries
- les déchets fermentescibles vers le compostage



Un numéro VERT GRATUIT pour toutes questions relatives à la Tarification Incitative et la collecte des déchets :

▶ N°Vert 0800 204 054

Le SIRTOM de la Région de Brive met à votre disposition un **Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :



- un **composteur** (300L, 600L ou 1m3)
- un **bio-seau** pour transporter vos déchets de cuisine
- un **mélangeur** qui permet de retourner et d'aérer le compost
- un **guide du compostage**

RETRAIT DES PACKS DE COMPOSTAGE :

- dans nos **locaux administratifs** (voir adresse ci-dessous)
- dans votre **mairie** (2 distributions annuelles, sur inscriptions en Mairie)

LES COLLECTES SUR MA COMMUNE

RAPPEL : si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : **la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.**

🗑️ Collecte des Ordures Ménagères :

🗑️ Les usagers bénéficiant d'une collecte en porte à porte, ont été dotés des **bacs individuels pucés** pour identifier le foyer.

La collecte s'effectue une fois par semaine le **LUNDI MATIN**, il est donc important de **sortir son contenant le dimanche soir et lorsqu'il est plein afin de diminuer le nombre de présentation.**



🗑️ Pour les usagers ne bénéficiant pas d'une collecte en porte à porte, des bacs collectifs équipés d'une serrure à clé ont été positionnés, où seuls des **sacs rouges post-payés** pourront y être déposés afin de cotiser en fonction de sa production réelle de déchets.

Ces sacs sont **disponibles dans votre mairie ou auprès du Sirtom** sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, avis d'imposition...) et seront comptabilisés dans le calcul de la part incitative en n+1 (= "post-payés")

🗑️ Collecte des Emballages Ménagers Recyclables :

▪ L'ajustement des circuits de collecte permettra d'**étendre progressivement** à la commune, la collecte sélective en porte à porte. Les usagers concernés seront alors livrés d'un bac jaune et seront informés de façon nominative du démarrage de cette collecte.

Dans l'attente et pour faciliter le geste de tri, le **Point Recyclage** situé au **Carrefour Bigeau** reste à votre disposition.

CHAQUE USAGER PEUT CHOISIR DE S'EQUIPER AVEC DIFFERENTS CONTENANTS

Par exemple pour pallier un surplus occasionnel de déchets générés lors d'évènements (déménagement, réception, occupation d'une maison en période estivale...) les usagers dotés d'un bac peuvent retirer en supplément des sacs post-payés ou demander au Sirtom un badge pour se rendre aux colonnes enterrées d'ordures ménagères. Chaque contenance sera alors ajoutée dans le calcul de la part incitative



Un numéro VERT GRATUIT pour toutes questions relatives à la Tarification Incitative et la collecte des déchets

📞 **N°Vert 0800 204 054**

OPTIBOIS



L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a lancé en mars 2015 un appel à projet (AMI= Appel à Manifestation d'Intérêt) afin de favoriser la mobilisation de volume de bois supplémentaire non encore exploités. L'objectif est d'alimenter les chaufferies bois soutenues par le fond chaleur ainsi que les autres industries de la filière bois (bois d'œuvre et bois d'industrie).

Les projets qui ont été présentés sont pluri-partenariaux. Sur la centaine de projets présentés, 24 ont été retenus dont le projet Optibois porté par le Comptoir des Bois de Brive (groupe International Paper).

Ce dernier vise à optimiser la récolte des bois ainsi que leur orientation, à limiter les conflits d'usage tout en assurant le renouvellement de la ressource. L'objectif est d'arriver à récolter plus de bois (60 000 T/3ans dont la moitié en Bois Energie), en visant les massifs peu ou pas gérés afin de créer une dynamique de mobilisation et en adaptant la destination des produits en fonction de leur qualité.

Optibois est un projet multi-partenarial qui est « chapeauté » par le Comptoir des Bois de Brive et qui rallie le Cabinet Béchon, la Société Forestière de la CDC, le FCBA, les CRPF Limousin et Poitou-Charentes. Il est soutenu par l'ADEME et l'Etat via la DRAAF. La zone concernée par ce projet se situe sur l'Ouest Limousin ainsi que sur les départements Charente, Vienne et Dordogne.

Le CRPF participe à ce projet sur l'animation de certains massifs prédéfinis laissés de côté afin d'insuffler une dynamique de mobilisation. Il participe également en effectuant les diagnostics préalables et les itinéraires sylvicoles. Pour cela, un technicien par CRPF a été embauché. En Limousin, Marion BOLAC est arrivée au 1 mars 2016 en tant que chargée de mission Optibois.

Marion BOLAC
Chargée de mission Optibois
06 99 80 05 22
marion.bolac@crpf.fr

LES NUMÉROS UTILES

Ecole de Segonzac	05 55 25 17 79
Maison de Service Public d'Ayen	05 55 25 76 12
Instance de coordination Objat	05 55 25 82 25 (09H00 - 12H00) Mairie Objat
Trésor Public Objat	05 55 25 81 84
Maison des Services Départementaux Juillac (Assistantes Sociales)	05 55 93 79 20
Gendarmerie Juillac	05 55 25 60 06
Gendarmerie Objat	05 55 25 50 02
Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
SMUR	05 55 25 18 18
Centre anti-poisons Toulouse	05 61 77 74 47
Hôpital Brive	05 55 92 60 00
Clinique des cèdres	0 826 300 888
Clinique Saint Germain	0 826 305 518
EDF Dépannage	09 726 750 19
SAUR Dépannage	05 81 91 35 05
Orange dérangement	10 13
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive Maison de l'habitat Office de Tourisme	05 55 74 10 00 (standard) 05 55 74 08 08 05 55 24 08 80
SIRTOM Brive	0820 204 204 (n°vert) ou 05 55 17 65 10
Déchetterie Objat lundi-samedi 09H-12H et 14H – 18H Fermée le mardi A.M	05 55 25 61 24

GUIDE DES DÉMARCHES

Document	Où s'adresser ?	Quelles pièces fournir ?	Observations
Mariage	Mairie où sera célébré le mariage	Extraits d'acte de naissance Certificat médical	S'adresser à la Mairie 1 mois avant le mariage
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille Certificat du médecin	Dans les 3 jours qui suivent la naissance
Reconnaissance d'enfant naturel	Mairie de son choix	Pièce d'identité Extrait acte de naissance de l'enfant	Peut se faire avant la naissance
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille Certificat du médecin	Dans les 24H du décès
Extrait d'acte de naissance, mariage, décès	Mairie du lieu de l'acte	Indiquer nom, prénom et date de l'acte	Joindre une enveloppe timbrée
Carte d'identité (validité 15 ans)	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance 2 photos 2 justificatifs de domicile (- 3 mois) Livret de famille	Présence du demandeur indispensable pour empreinte t signature En l'absence de l'ancienne carte : timbre fiscal de 25€
Passeport (validité 10 ans)	Mairie Objet	2 photos Timbre fiscal à 88€ Copie carte identité Justificatif de domicile (- 3mois)	
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 NANTES CEDEX	Formulaire de demande à compléter	
Inscription liste électorale (à partir de 18 ans)	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif du domicile	Inscription d'office pour les jeunes de 18 ans, suite au recensement militaire
Recensement militaire	Mairie du domicile	Carte d'identité Livret de famille des parents	Obligatoire pour tout jeune, garçon et fille, dans le mois qui suit son 16 ^{ème} anniversaire
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Fournir l'état civil des membres de la famille	
Duplicata permis de conduire	Mairie ou Préfecture	Ancien permis ou déclaration de perte ou vol Pièce d'identité Justificatif domicile – 3 mois Chèque de 27€ 2 photos d'identité	
Demande de certificat d'immatriculation ou duplicata	Mairie ou Sous-Préfecture	Ancienne carte grise ou déclaration de perte ou de vol Pièce d'identité Demande de certificat d'immatriculation Certificat de cession Contrôle technique Chèque Non gage (si besoin)	
Visite médicale permis de conduire	Mairie	2 photos Imprimer à compléter Permis de conduire	Se présenter chez un des médecins agréés